

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de FEREL

Révision du PLU de la commune de FEREL

Madame le Maire par arrêté n°A19-060 en date du 23/09/2019,

A ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme (plu) de la commune de Férel.

A cet effet, Madame Nicole JOUEN, attachée principale de la fonction publique territoriale en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes en date du 24 mai 2019.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Férel, 1 Place de la Mairie 56 130 Férel, du **15 Octobre 2019 9h au 15 novembre 2019 17h inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les horaires d'ouvertures de la mairie de Férel sont :

- Les lundi et jeudi de 9h00 à 12h30.
- Les mardis et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
- Le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant la durée de l'enquête en mairie de FEREL mais également sur le site internet de la commune de FEREL : **www.mairie-ferel.fr** et sur un poste informatique mis à disposition en mairie.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations :

- Sur le registre numérique prévu à cet effet : **<https://www.democratie-active.fr/revision-plu-ferel/>**,
- Sur le registre papier prévu à cet effet en mairie,
- Par écrit à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, Mairie de FEREL, 1 place de la Mairie, 56130 FEREL, avec la mention « observations pour le commissaire enquêteur sur le PLU - FEREL »,
- Par message électronique à l'adresse suivante : **enquetepublique-ferel@democratie-active.fr**, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur.

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie :

- le mardi 15 octobre 2019, de 09h00 à 12h30
- le samedi 19 octobre 2019, de 9h00 à 12h00
- le mercredi 23 octobre 2019, de 14h00 à 17h30
- le jeudi 31 octobre 2019, de 09h00 à 12h30
- le samedi 9 novembre 2019, de 9h00 à 12h00
- le vendredi 15 novembre 2019, de 14h à 17h.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire de FEREL dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai de l'enquête et tenus à la disposition du public à FEREL pendant un délai d'un an à compter de la date de la clôture des enquêtes.

A l'issue de la remise des conclusions par Madame le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal décidera par délibération de la suite à donner aux projets.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme – 1 place de la Mairie – 56 130 FEREL – rachel.laille@ferel.fr – Tél. : 02 99 90 01 06.

Commune de FEREL

1, place de la Mairie – 56 130 FEREL - Tél. : 02 99 90 01 06

www.mairie-ferel.fr